



Documents comptables



- Registre & livre comptable (registre, grand livre, inventaire...)
- Pièces justificatives (BC, BL, factures...)

10 ANS à partir de la clôture de l'exercice,
6 ANS si les documents ont été envoyés sur support informatique (à compter de la date de la dernière opération).





Documents fiscaux



- IR & IS
- BIC, BNC & BA en régime réel
- IS pour les EI & SARL (exploita^o agricoles, libéraux)
- Impôts directs locaux (foncier...)
- CFE & CVAE
- Taxes sur CA (TVA & taxes assimilées, impôts sur spectacles, conventions assurances...)

6 ANS à partir de la dernière opération mentionnée sur livres/registres OU date des documents/pièces, portés à 10 ans en cas d'activités occultes.





Tu as apprécié cette info ?



Aime



Partage



Commente



06.68.38.73.24



camille@c-2ai.fr



www.c-2ai.fr

